

Comité d'experts spécialisé CES Eaux - CES EAUX 2021-2024

Procès-verbal de la réunion du 6 février 2024

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Cette version du procès-verbal permet de consulter les conclusions/débats du collectif d'experts pour lesquelles les avis/décisions/conclusions ont été publiés. Les informations relatives aux autres saisines/dossiers à l'ordre du jour de la réunion n'apparaissent pas et seront accessibles lors de la mise en ligne des avis/ décisions/ conclusions correspondants de l'Anses.

Étaient présents le 6 février 2024 - Matin :

Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Jean BARON, Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Monsieur Christophe DAGOT, Madame Sabine DENOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean- Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Damien MOULY, Madame Fabienne PETIT, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN

Étaient présents le 6 février 2024 - Après-midi :

Membres du comité d'experts spécialisé

Monsieur Jean BARON, Monsieur Gilles BORNERT (président de séance), Monsieur Nicolas CIMETIERE, Monsieur Bruno COULOMB, Monsieur Christophe DAGOT, Madame Sabine DENOZ, Madame Isabelle DUBLINEAU, Monsieur Frédéric FEDER, Monsieur Matthieu FOURNIER, Monsieur Stéphane GARNAUD-CORBEL, Madame Nathalie GARREC, Monsieur Julio GONÇALVÈS, Monsieur Jean- Louis GONZALEZ, Monsieur Olivier HORNER, Monsieur Jean-

François HUMBERT, Monsieur Michel JOYEUX, Madame Sophie LARDY-FONTAN, Monsieur Christophe MECHOUK, Monsieur Laurent MOULIN, Madame Fabienne PETIT, Madame Catherine QUIBLIER, Madame Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, Madame Anne TOGOLA, Madame Michèle TREMBLAY

Coordination scientifique de l'Anses

Unité d'évaluation des risques liés à l'eau.

Étaient absents ou excusés :

Monsieur Jean-Luc BOUDENNE, Monsieur Johnny GASPERI, Monsieur Jérôme LABANOWSKI, Madame Françoise LUCAS, Monsieur Damien MOULY, Madame Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN

Présidence

Monsieur Gilles BORNERT assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- L'objet de ce point de l'ordre du jour sera diffusé après publication des travaux de l'Anses
- « Avis relatif au projet " Jourdain " de réutilisation des eaux usées traitées pour l'alimentation d'une retenue d'eau destinée à l'alimentation humaine (Vendée) » (saisine 2023-SA-0037).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

La saisine suivante fait apparaître un lien d'intérêt induisant un risque potentiel de conflit :

- Saisine 2023-SA-0037, pour Mme ROUSSEAU-GUEUTIN ainsi que pour MM. GASPERI et LABANOWSKI.

Ces experts ne participent pas à l'examen de la saisine concernée.

En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Les conclusions du CES portant sur le point à l'ordre du jour seront diffusées après publication des travaux de l'Anses

3.2. Avis relatif au projet " Jourdain " de réutilisation des eaux usées traitées pour l'alimentation d'une retenue d'eau destinée à l'alimentation humaine (Vendée)

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 24 experts sur 27 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

L'Anses a été saisie le 2 février 2023 par la Direction générale de la santé d'une : « Demande d'avis relatif à un projet de réutilisation des eaux usées traitées pour l'alimentation d'une retenue d'eau destinée à l'alimentation humaine (Vendée) » (saisine n° 2023-SA-0037). Cette demande s'inscrit

dans un contexte de fortes tensions de la ressource en eau en Vendée notamment sur ses zones littorales en période estivale.

L'avis de l'Anses est sollicité par la Direction générale de la santé, sur demande du préfet de Vendée, sur le protocole analytique proposé par le porteur de projet « Vendée Eau » dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale préfectorale.

Ce projet « Jourdain » prévoit d'alimenter la retenue d'eau superficielle du Jaunay par des eaux usées traitées issues de la station d'épuration (STEU) des Sables-d'Olonne ayant subi un traitement complémentaire, puis un passage de ces eaux dans une zone de transition végétalisée. Cette retenue du Jaunay est actuellement utilisée pour l'alimentation en eau brute de l'usine de production d'eaux destinées à la consommation humaine du Jaunay, la pêche de loisir et le canotage.

Neuf experts rapporteurs ont été nommés pour expertiser le dossier du pétitionnaire. Les rapporteurs ont réalisé une analyse critique des différentes pièces du dossier du pétitionnaire et du protocole analytique et ont exploité une partie des données analytiques brutes issues du bilan initial réalisé par « Vendée Eau ». Les travaux ont été adoptés par le CES « Eaux » réuni le 6 février 2024.

Les échanges lors des réunions des rapporteurs et des séances du CES « Eaux » ont principalement porté sur :

- les lacunes et les erreurs des documents transmis dans le dossier du porteur de projet ;
- l'absence d'interprétation des données analytiques par le porteur de projet ;
- le manque de consultation par le porteur de projet du comité scientifique dédié ;
- les bilans écologiques, écotoxicologiques et de contamination (microbiologique et chimique) initiaux de la retenue du Jaunay réalisés par les experts rapporteurs ;
- le fonctionnement hydraulique actuel de la retenue ;
- la complexité du traitement complémentaire et les objectifs de la zone de transition végétalisée ;
- les impacts éventuels du rejet des eaux usées traitées sur la retenue du Jaunay ;
- la géomembrane prévue dans la zone de transition végétalisée et les possibles relargages de microplastiques ;
- les paramètres à suivre, les fréquences et les points de prélèvement associés pendant la phase de l'expérimentation au quart du volume final (2024-2029) ;
- le contrôle des procédés et la surveillance de l'atteinte des objectifs de traitement.

Le président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les 24 experts présents au moment de la délibération adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à un projet de réutilisation des eaux usées traitées pour l'alimentation d'une retenue d'eau destinée à l'alimentation humaine (Vendée).

M. Gilles BORNERT
Président du CES EAUX 2021-2024